

PAR COURRIEL

Québec, le 16 juillet 2025

Monsieur Michel Angers  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Ville de Shawinigan  
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
Case postale 400  
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

**Objet : Rapport de suivi conjoint sur l'application des recommandations portant sur la gouvernance et l'encadrement des organismes sans but lucratif de la Ville de Shawinigan**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre des interventions suivantes :

- Rapport d'audit de performance — Encadrement de la Société de développement de Shawinigan (mars 2021)
- Rapport d'enquête — Conclusions et recommandations à la suite d'une divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de la Ville de Shawinigan (novembre 2022)
- Rapport — Suivi des recommandations du rapport de la Commission à la suite d'une divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de la Ville de Shawinigan (19 juin 2023)
- Rapport d'enquête — Conclusions et recommandations à la suite d'une divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de la Ville de Shawinigan (novembre 2024)

... 2

Ce document, qui inclut le résultat de nos travaux pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Le **rapport conjoint sur l'application des recommandations** portant sur la gouvernance et l'encadrement des organismes sans but lucratif de la Ville de Shawinigan doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa publication. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Commission pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit ni une enquête détaillée. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La présidente par intérim,



Nancy Klein

p. j. Rapport conjoint d'application des recommandations

c. c. Mme Kim Dumais, directrice générale